



Violences et rapports de genre  
à La Réunion, en Guadeloupe  
et en Martinique

# Violences envers les femmes dans les espaces publics, au travail et dans les couples en Guadeloupe

## Premiers résultats de l'enquête Virage dans les Outre-mer

Stéphanie Condon, Sandrine Dauphin, Justine Dupuis  
et l'équipe de Virage dans les Outre-mer

**L'équipe Virage dans les Outre-mer souhaite  
remercier particulièrement pour leur relecture :  
Michel Bozon, Elizabeth Brown, Arlette Gautier,  
Claude-Valentin Marie et Dolorès Pourette**

Reconnues à l'échelle internationale comme un problème social majeur, les violences envers les femmes ont fait l'objet de nombreuses études et enquêtes statistiques au cours des vingt dernières années. En France, une première enquête nationale sur les violences envers les femmes, l'Enveff<sup>(1)</sup>, réalisée en 2000, a marqué une étape importante dans la prise en compte politique de ces violences, ainsi que dans la légitimation du phénomène des violences de genre en tant qu'objet scientifique. Celles-ci s'exercent pour les femmes selon un *continuum* qui inclut toutes les formes d'agressions, verbales, psychologiques, physiques et sexuelles. À la demande des acteurs et actrices associatifs et politiques locaux, l'Enveff a été dupliquée à La Réunion en 2002, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie en 2003, et en Martinique en 2008.

La question du renouvellement de cette expérience d'enquête s'est très vite posée. C'est ainsi qu'une nouvelle enquête, nommée Violences et rapports de genre (Virage)<sup>(2)</sup>, concernant aussi les hommes, a été réalisée par l'Ined en 2015, mais limitée à la France hexagonale pour des raisons techniques et méthodologiques. Toutefois, les acteurs-rices associatifs-ves et les élu-e-s, préoccupé-es par ce qui était perçu comme une augmentation des violences interpersonnelles, notamment à l'encontre des femmes, ont demandé que cette enquête puisse être à nouveau étendue à leurs territoires. L'enquête Virage dans les Outre-mer a donc été mise en œuvre par l'Ined en 2018 (encadré) et conduite dans trois départements et régions d'Outre-mer : La Réunion, la Martinique, et la Guadeloupe qui fait l'objet de ces premiers résultats.

## L'enquête Virage dans les Outre-mer

### Objectifs

À l'instar de l'enquête Virage dans l'hexagone, l'objectif central de l'enquête Virage dans les Outre-mer vise à mesurer, pour les femmes et les hommes, les faits de violences verbales, psychologiques, physiques et sexuelles. Ces faits concernent d'une part, les violences vécues au sein de la sphère conjugale, au travail et dans les espaces publics au cours des douze derniers mois et, d'autre part, celles vécues durant toute la vie, non seulement dans ces mêmes sphères, mais également dans la sphère familiale et durant les études. Elle cherche à actualiser et prolonger les connaissances des violences de genre dans les Outre-mer. Elle contribue, dès lors, à mieux évaluer les spécificités locales dans la survenue, l'expérience et les conséquences des violences.

### Méthodologie

Le mode de collecte est le téléphone, modalité de passation la plus adaptée pour des enquêtes sur les violences, permettant la confidentialité pour l'enquêté-e. L'enquête a été menée par des enquêtrices/enquêteurs créolophones. L'échantillon a été constitué à partir de bases de numéros téléphoniques générés de façon aléatoire (environ 40 % de téléphones fixes et 60 % de portables). Le questionnaire avait une durée de passation moyenne de 45 minutes. Afin de ne pas préjuger de ce qui peut être ou non considéré par les répondant-e-s comme de la violence, l'enquête a été, comme les précédentes, présentée comme une enquête sur les modes de vie, la santé et la sécurité ; l'emploi des termes « violent » et « violence » a été exclu au profit de l'énoncé, pour chaque espace, de faits et d'actes précis (insultes, menaces, agressions verbales, chantage ou pressions psychologiques, agressions physiques, pratiques et relations sexuelles imposées) dont les personnes enquêtées auraient pu être victimes.

La collecte a été réalisée en Guadeloupe du 22 janvier au 13 décembre 2018 par Ipsos Outre-mer. 2 809 questionnaires ont été récoltés (2 014 femmes et 795 hommes), constituant un échantillon représentatif des personnes de chaque sexe de 20 à 69 ans. Des coefficients de redressement ont été appliqués afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon, adossé à la structure de la population guadeloupéenne issue du recensement de 2015. Les résultats présentés sont pondérés.

### Financement

Cette enquête est financée au niveau national par le secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le ministère des Outre-mer, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Comité interministériel de prévention de la délinquance et la radicalisation, le Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse nationale des allocations familiales, Santé publique France, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Caisse des dépôts et des consignations. Au niveau territorial, elle est financée par l'Agence régionale de Santé et la Caisse d'allocations familiales.

(1) Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, 2000), coordonnée par Maryse Jaspard (Idup : Institut de démographie-université de Paris I) avec la participation de chercheuses et chercheurs du CNRS, de l'Idup, de l'Inserm, de l'Ined, de l'université de Lyon II.

(2) C. Hamel et l'équipe Virage, 2014, Violences et rapports de genre : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et les hommes – descriptif du projet d'enquête, Document de travail, n° 212, Ined.

Cette enquête est la première enquête statistique et scientifique conduite sur les violences de genre en Guadeloupe. Ainsi, nous ne disposons pas de données antérieures permettant de resituer les résultats.

Moins d'un an après la fin de la collecte en Guadeloupe, nous sommes en mesure de fournir des premiers indi-

cateurs sur les violences envers les femmes. Des éléments de comparaison sont donnés à titre indicatif avec Virage dans l'hexagone qui constitue une moyenne nationale, et dont l'ensemble des résultats n'est pas encore publié à ce jour<sup>(3)</sup>.

---

## Les violences dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois

---

Dans l'enquête Virage sont considérés comme des espaces publics les lieux fréquentés au quotidien pour se rendre au travail, faire ses courses, ou bien passer des moments de détente, comme les parcs, les plages, les bars, les salles de cinéma, de spectacles ou de sport. Ils incluent aussi les lieux publics comme les hôpitaux, les cabinets médicaux et les services administratifs. Ils peuvent être proches du domicile, connus, ou plus éloignés sur l'ensemble du territoire.

Dans l'archipel de la Guadeloupe, ces lieux de vie sont variés, avec des contrastes entre les petits bourgs isolés du Nord de la Grande-Terre ou sur les îles de la Désirade, des Saintes et de Marie-Galante, les stations balnéaires sur la côte Sud de Grande-Terre, et la grande agglomération de Pointe-à-Pitre – Les Abymes – Baie-Mahault (« Cap Excellence »). Le principal bassin d'emploi, concentré dans le centre de l'île de la Guadeloupe, génère un afflux de déplacements domicile-travail à partir des communes environnantes – très majoritairement en automobile (91 %) – autant pour les femmes que pour les hommes<sup>(4)</sup>. En outre, les conditions climatiques favorisent un mode de vie à l'extérieur où l'on rencontre du monde, le plus souvent des personnes connues – l'insularité favorisant l'interconnaissance. À l'exception des quartiers de résidences touristiques, il n'est pas habituel pour les femmes de sortir, surtout seules, après la tombée de la nuit.

### Les faits investigués

Comme pour tous les autres modules du questionnaire explorant l'expérience de violences, l'élaboration du module « espaces publics » visait à permettre de révéler les faits vécus, y compris ceux qui pourraient paraître anodins. Pour ces faits, des questions sont posées concernant : la fréquence (regroupée en 3 modalités : « non » ; « oui une fois » ; « oui plusieurs fois ») ; les caractéristiques des auteur-e-s (sexe ; seul-e-s ou en groupe ; connu-e-s ou pas) ; la gravité perçue de l'acte ; le contexte de sa survenue et ses conséquences.

Toutes les femmes participant à l'enquête, sont passées par ce module et ont répondu aux 9 questions décrivant des faits subis dans les espaces publics. Au regard du contexte sur le harcèlement de rue qui a été depuis l'objet d'une loi<sup>(5)</sup>, deux questions dans l'enquête portaient spécifiquement sur les interpellations sous prétexte de drague ainsi que les propositions sexuelles insistantes. Les faits subis dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ont ensuite été classés en 5 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : insultes et autres violences verbales, y compris à caractère sexiste ou raciste.
2. *Interpellation sous un prétexte de drague* : être sifflée, abordée ou interpellée sous un prétexte de drague.
3. *Harcèlement* : être suivie avec insistance ; propositions sexuelles insistantes.
4. *Violences physiques* : être prise dans une bagarre ; recevoir des coups, gifles, menaces avec objets ou armes ; tentatives de meurtres.
5. *Violences sexuelles* : être embrassée de force, touchée aux seins et/ou aux fesses ; subir des attouchements du sexe ; tentatives de rapports forcés et viols.

### Plus de la moitié des femmes confrontées au sexisme dans les lieux publics

Un peu plus de la moitié des femmes (54 %) ont déclaré au moins un fait subi dans les espaces publics au cours des 12 mois précédant l'enquête, contre un quart en France hexagonale<sup>(6)</sup>. La violence dans les espaces publics est principalement de forme verbale (insultes) ou d'actes de harcèlement mais prend très rarement la forme d'agressions physiques ou sexuelles (tableau 1). L'enquête révèle que 48 % des femmes résidant en Guadeloupe déclarent avoir été la cible d'interpellations sous prétexte de drague, près de 10 % ont déclaré avoir été victime de harcèlement ou d'atteintes sexuelles et plus de 3 % déclarent avoir subi un ou plusieurs actes de violence sexuelle.

---

(3) Pour les violences au cours des 12 derniers mois, seuls les résultats qui concernent les espaces publics ont été publiés : voir A. Lebugle et al., 2017, « Les violences dans les espaces publics touchent surtout les jeunes femmes des grandes villes », *Population et sociétés*, 550 ; <https://www.ined.fr/fr/publications/editions/population-et-societes/violences-espaces-publics--jeunes-femmes-grandes-villes/>.

(4) Insee, « Des déplacements domicile-travail en hausse en Guadeloupe », Insee Flash Guadeloupe, n° 44, juin 2016.

(5) Loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, dite loi « sur le harcèlement de rue ».

(6) A. Lebugle et al., 2017, *op. cit.*

Les faits déclarés les plus courants dans les espaces publics sont les sifflements ou interpellations sous un prétexte de drague qui concernent près de la moitié des femmes. Le taux est 2,5 fois plus élevé que dans l'hexagone (où il est proche de 20 %). Pour près de 9 femmes sur 10, ce sont des actes subis plusieurs fois dans l'année. Dans l'ensemble, les femmes ayant déclaré avoir subi ce type d'actes les considèrent sans gravité, néanmoins, 8 % d'entre elles les ressentent comme graves.

Le deuxième type de faits le plus fréquent est l'insulte, qui concerne 12 % des femmes (taux plus élevé que les 8 % observés dans l'hexagone) et 2 victimes sur 5 (40 %) considèrent ces insultes comme graves.

Même si les sifflements et les interpellations sous un prétexte de drague se situent sur le *continuum* des comportements sexistes et des violences à l'encontre des femmes, pour celles qui ont été interrogées, ces faits se distinguent nettement de ceux associés à du harcèlement. Ainsi, 8 % des femmes déclarent avoir subi des propositions sexuelles insistantes malgré leur refus (contre 1 % seulement dans l'hexagone), dont près des deux tiers plusieurs fois. Ce sont des actes et des comportements qui dérangent fortement, 30 % des victimes les considérant comme graves.

Environ 3 % des femmes disent avoir été suivies avec insistance et le tiers plusieurs fois dans l'année. Ces faits, qui ont pu provoquer un sentiment de peur, ont été jugés comme graves ou très graves par les deux tiers des femmes (68 %) ayant été suivies au moins une fois.

Le fait d'avoir été touchée au moins 1 fois aux seins ou aux fesses, ou coincée et embrassée sans consentement concerne également 3 % des femmes. Plus de deux tiers (70 %) des femmes concernées considèrent qu'il s'agit d'un fait grave. Pour les autres types de faits de violences sexuelles, les attouchements du sexe, le viol ou la tentative de viol, les déclarations sont rares et concernent moins de 1 % des femmes.

En 2018, en Guadeloupe, les violences physiques dans les espaces publics sont déclarées par près de 3 % des femmes. Un peu plus de 1 % disent avoir été prises dans une bagarre, la même proportion a été menacée avec une arme et un peu moins de 1 % giflées, secouées brutalement ou frappées<sup>(7)</sup>. Pour 40 % des victimes, ce type d'actes a été déclaré comme subi plusieurs fois dans l'année et 4 femmes sur 5 (79 %) ayant subi un ou plusieurs types de violences physiques les considèrent comme graves.

Les interpellations sous prétexte de drague et les propositions sexuelles insistantes révèlent des taux respectivement 2 fois et 8 fois plus élevés en Guadeloupe que dans l'hexagone. Ce résultat suggère que les femmes sont particulièrement ciblées par du harcèlement sexiste et sexuel lors de leurs déplacements dans les lieux publics guadeloupéens. C'est un sujet qui mérite une étude approfondie.

### Un contexte de forte interconnaissance pour les violences sexistes et sexuelles

Les auteurs des différents faits sont quasi exclusivement des hommes : 96 % pour les sifflements et les interpellations sous prétexte de drague ainsi que pour les propositions sexuelles insistantes, 85 % pour le fait d'être suivie avec insistance. Si, dans la grande majorité de ces situations, l'auteur est un homme seul, dans environ 1 cas sur 10, il s'agit d'un groupe d'hommes. Lorsqu'il s'agit de violences verbales, si la grande majorité sont des hommes, soit seuls (65 %), soit en groupe (5 %), les auteur-e-s d'insultes peuvent être également des femmes seules (21 %). Les femmes déclarent être principalement victimes d'actes de la part d'inconnus (80 % pour les faits de drague, 75 % pour les insultes). Toutefois, les auteurs des faits déclarés sont beaucoup moins souvent des inconnus par rapport à l'hexagone, notamment en ce qui concerne les propositions sexuelles insistantes

**Tableau 1. Proportion de femmes\* déclarant des faits de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon le type de violence, la fréquence et la gravité (%)**

	Virage Guadeloupe 2018, N = 2 014		
	Au moins une fois...	... dont plusieurs fois	... dont déclaré grave
<b>Insultes</b>	<b>12,0</b>	<b>45,8</b>	<b>39,5</b>
<b>Sifflements et interpellations sous prétexte de drague</b>	<b>48,0</b>	<b>87,4</b>	<b>7,6</b>
<b>Harcèlement</b>	<b>9,8</b>	<b>59,5</b>	<b>40,8</b>
Propositions sexuelles insistantes	8,3	61,4	30,0
Être suivie avec insistance	3,2	33,6	67,5
<b>Violences physiques</b>	<b>2,6</b>	<b>40,0</b>	<b>79,1</b>
Être prise dans une bagarre	1,5	ns	ns
Être giflée, frappée, secouée avec brutalité	0,8	ns	ns
Menaces avec arme, tentatives de meurtre	1,2	ns	ns
<b>Violences sexuelles</b>	<b>3,5</b>	<b>32,7</b>	<b>71,4</b>
Attouchements seins, fesses, embrasser de force	3,0	32,5	70,1
Tentatives de viol et viol	0,7	ns	ns

*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe. \* Une même femme peut être concernée par plusieurs faits. ns : en raison d'effectifs trop faibles, il n'est pas possible de donner la fréquence et la gravité. *Lecture* : 12 % de femmes ont déclaré avoir subi des insultes au cours des 12 derniers mois dont 45,8 % d'entre elles plusieurs fois et 39,5 % les considérant graves. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.

(7) Pour rappel : le questionnaire ne permet pas de savoir si plusieurs types de faits ont été subis au même moment.

(seulement 41 % d'inconnus contre 67 % dans l'hexagone) et les attouchements des seins ou des fesses (52 % d'inconnus contre 85 % dans l'hexagone). Par ailleurs, près d'un quart des actes de propositions sexuelles insistantes sont le fait de personnes connues du voisinage, quasiment toujours des hommes seuls.

De même, dans le cas des violences verbales ou physiques, les auteur-e-s sont souvent des voisins ou des personnes vues dans le voisinage (respectivement 1 cas sur 5 et 1 cas sur 3). Le tiers de ces auteurs-e voisins sont des femmes. Ces résultats doivent être resitués dans un contexte social et relationnel souvent tendu qui caractérise ce territoire insulaire à fort niveau d'interconnaissance.

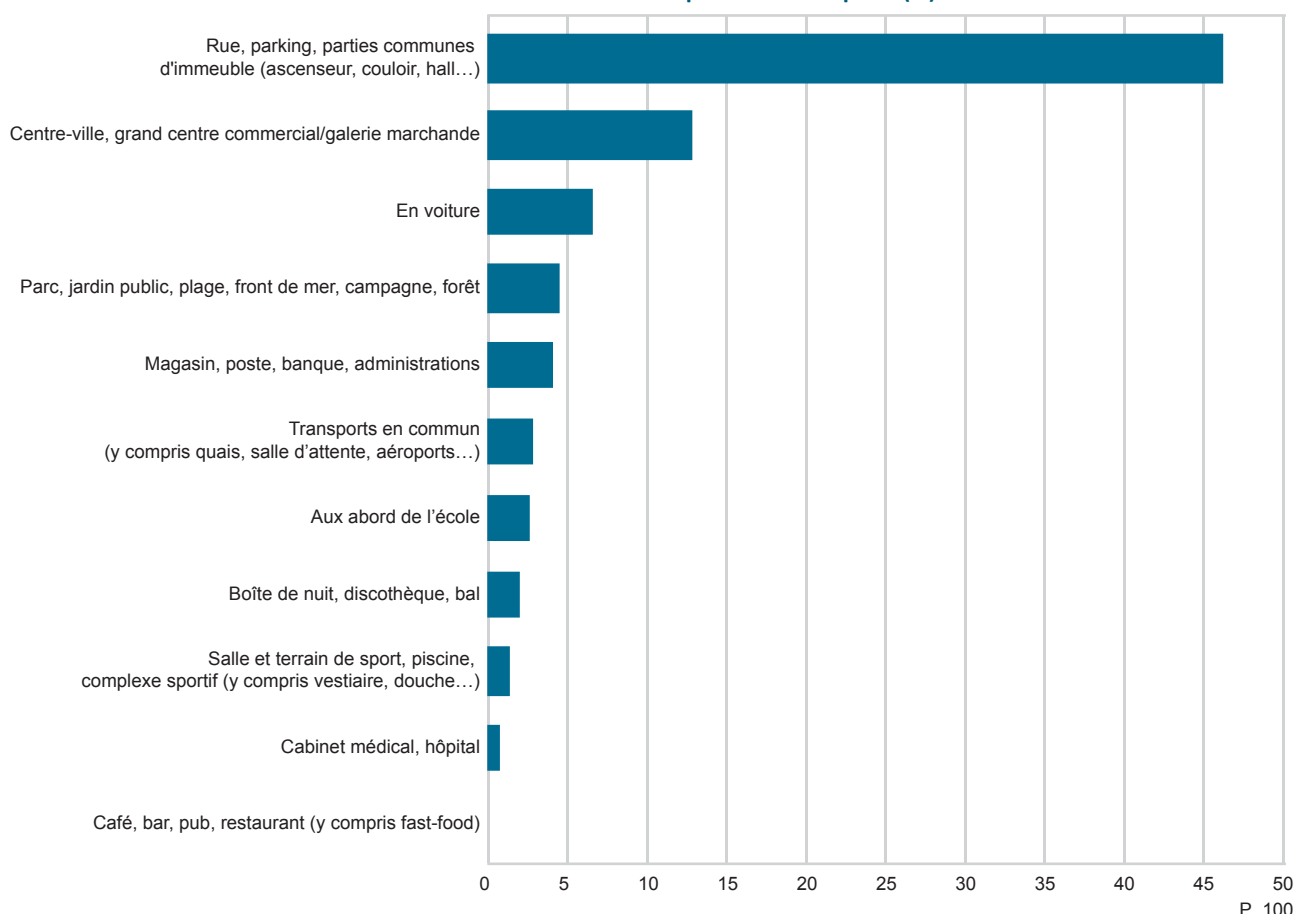
### Des faits subis par les femmes dans des lieux fréquentés régulièrement et dans la journée

Suivant le nombre de faits et leur gravité, il était demandé aux personnes de choisir le fait le plus marquant pour lequel le contexte était alors précisément décrit (figure 1). La majorité des violences déclarées par les

femmes se sont déroulées dans des lieux fréquentés régulièrement (71 %) et lorsqu'elles étaient seules (71 %). Dans la plupart des cas, les victimes se trouvaient dans la rue (46 %), sinon dans le centre-ville ou dans un centre commercial (13 %). Même en voiture, les femmes ne sont pas à l'abri d'actes de violence (7 %) comme les insultes ou le fait d'être suivies. Les transports en commun sont plus rares que dans les grands centres urbains dans l'hexagone, ce qui explique la prévalence assez faible (3 % des lieux cités)<sup>(8)</sup>.

Les lieux où se sont déroulés les faits semblent ainsi être particulièrement genrés, surtout à certains moments de la journée. Des recherches réalisées à l'échelle internationale et en France, ont étudié la façon dont les femmes circulent à travers les espaces publics, notamment dans les grandes villes, et évitent de se retrouver seules dans des lieux perçus comme dangereux afin de prévenir les situations à risques<sup>(9)</sup>. Ces lieux sont souvent les nœuds d'échanges urbains, les endroits où les hommes s'attardent, les espaces festifs, et le plus souvent, la nuit. En Guadeloupe, seulement 11 % des faits

**Figure 1. Lieux\* déclarés par les femmes victimes d'au moins un fait de violence dans les espaces publics au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (%)**



Champ : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe qui ont choisi le fait le plus marquant suivant le nombre de faits et leur gravité.

\* Une même femme peut avoir déclaré plusieurs lieux. Lecture : 6,6 % de femmes ont déclaré que le/les faits ont eu lieu lorsqu'elles étaient en voiture. Source : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.

(8) Pour les femmes âgées de 20-29 ans, certainement en lien avec leurs habitudes de déplacement, ce lieu est cité 2 fois plus souvent que la moyenne.

(9) S. Condon, M. Lieber et F. Maillachon, 2005, « Insécurité dans les espaces publics : comprendre les peurs féminines », *Revue française de sociologie*, 46(2), p. 265-294 ; [https://www.cairn.info/article.php?ID\\_ARTICLE=RFS\\_462\\_0265](https://www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=RFS_462_0265) ; M. Lieber, 2008, *Genre, violences et espaces publics. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences Po ; A. Alessandrin, 2019, « Discriminations et harcèlement des femmes dans la ville : une analyse intersectionnelle », in M. Navarre et G. Ubbiali (dir.), *Le genre dans l'espace public*, Paris, L'Harmattan.

ont été vécus la nuit, dont 2 sur 10 dans des lieux festifs comme les bars, les restaurants, les boîtes de nuit, les salles de concert. Les femmes sont encore peu nombreuses à s'aventurer seules dans les lieux publics après la tombée de la nuit (rarement ou jamais pour 60 % d'entre elles). Ceci explique certainement que les faits déclarés se déroulent le plus souvent dans la journée (58 %). Dans 30 % des cas, ils ont eu lieu soit très tôt le matin (13 %) ou à la tombée de la nuit (17 %), correspondant aux moments de la journée où les femmes se déplacent pour se rendre à leur lieu de travail ou d'études, ou en revenir.

### **Une exposition au risque liée à l'âge, aux modes de socialisation et de fréquentation des espaces publics**

Comme dans l'hexagone, les femmes jeunes sont les plus exposées aux violences, mais à des degrés différents selon le type d'acte. Ainsi, elles sont nettement plus souvent la cible de sifflements ou d'interpellations sous un prétexte de drague : plus des deux tiers des 20-29 ans (70 % contre 48 % en moyenne) déclarent ce type de faits. Les femmes jeunes sont aussi plus souvent concernées par les autres types de violences, notamment les propositions sexuelles insistantes (17 %) et le fait d'être suivie (8 %). Le fait de subir des violences verbales décroît également avec l'âge. Ces prévalences plus importantes pour les jeunes femmes peuvent s'expliquer sans doute en partie par leur manière d'appréhender les espaces publics. En effet, les jeunes femmes sortent un peu plus souvent que les autres femmes après la tombée de la nuit (44 % contre 39 % en moyenne parmi les femmes enquêtées). Les étudiantes sont particulièrement victimes d'au moins 1 fait dans l'année (83 %).

Les femmes actives – qui se déplacent davantage quotidiennement – sont plus souvent victimes dans les espaces publics que les femmes inactives : 61 % des femmes en emploi et 59 % de celles au chômage

déclarent des violences contre seulement 42 % des femmes inactives n'ayant jamais travaillé.

Le lieu de socialisation influence le mode d'utilisation des espaces publics et l'exposition aux risques : 69 % des femmes nées dans l'hexagone et 57 % des femmes nées dans un autre territoire d'Outre-mer déclarent des faits de violences dans les espaces publics contre 53 % des natives de la Guadeloupe. La différence avec les femmes nées dans l'hexagone est notamment significative pour les faits de drague (64 % contre 48 % en moyenne) ou d'insultes (15 % contre 12 %). On peut émettre l'hypothèse que les femmes socialisées dans l'hexagone ont une manière d'appréhender les espaces publics (plus souvent seules, plus souvent le soir, dans des lieux de sociabilité comme des bars, etc.) qui les rend plus exposées à ces violences et/ou bien qu'elles sont plus à même de dénoncer certains comportements rendus moins acceptables pour elles<sup>(10)</sup>.

### **Plus d'1 femme sur 4 a parlé des faits aux services de police et de gendarmerie**

Deux tiers (67 %) des femmes victimes ayant répondu aux questions sur le fait le plus marquant disent avoir parlé de celui-ci à une ou plusieurs personnes. Suite aux faits de violences subis dans les espaces publics, les femmes se confient très souvent à des personnes de leur entourage ou à des professionnel-le-s. Les proches sont les principales personnes auprès desquelles elles se confient : 62 % auprès des membres de la famille. Les femmes victimes n'hésitent pas à parler également des actes subis à la police ou à la gendarmerie à près de 23 %, soit plus du double de l'hexagone. Elles parlent également des actes subis à un médecin, ce qui confirme que ces professionnel-le-s sont un relai important dans la prise en charge des violences faites aux femmes. Parmi les faits déclarés, les insultes sont souvent signalées aux forces de l'ordre, laissant comprendre que ces actes témoignent de fortes tensions interpersonnelles.

---

(10) Par exemple, les femmes enquêtées nées dans l'hexagone sortent plus souvent le soir (54 % contre 39 % en moyenne) et sont moins nombreuses à avoir peur de sortir seules (31 % contre 46 % en moyenne).



## Les violences au travail au cours des 12 derniers mois

L'enquête Virage dans les Outre-mer permet pour la première fois d'avoir des données sur les violences subies au travail par les femmes en Guadeloupe. Parmi celles-ci, le harcèlement moral est encadré par la loi du 17 janvier 2002. Le harcèlement sexuel, quant à lui, est défini dans le Code pénal, le Code du travail et dans les droits et obligations des fonctionnaires par la loi n° 2012-954 du 6 août 2012. En outre, depuis 2017, la campagne #MeToo a suscité une forte médiatisation afin de dénoncer les différentes atteintes sexuelles et a encouragé les victimes à parler, contribuant ainsi à une moindre acceptation sociétale de ces actes.

En 2014, selon l'Insee<sup>(11)</sup>, le taux d'activité des Guadeloupéennes, de 69 %, est proche de la moyenne nationale (71 %). Le taux d'emploi en CDI des femmes est le plus élevé des territoires ultra-marins et elles sont moins souvent à temps partiel que les Françaises de l'hexagone. Toutefois, elles sont davantage exposées au chômage que les hommes. Par ailleurs, l'emploi des femmes en Guadeloupe se caractérise par une proportion plus élevée dans les secteurs de l'administration publique, de l'enseignement, de la santé (infirmières et sages-femmes) et de l'action sociale et des autres activités de services (agents d'entretien, aides à domicile et aides ménagères).

### Les faits investigués

Les questions du module « travail » ont été posées à toutes les personnes qui ont exercé une activité professionnelle d'au moins 4 mois dans les 12 derniers mois précédant l'enquête, y compris les personnes à temps partiel, retraitées ayant un emploi régulier au moins une fois par semaine, ou étudiantes en stage rémunéré ou en emploi. Elles peuvent être au chômage au moment de l'enquête. Au total 1 159 femmes ont répondu aux questions du module « travail ».

L'enquête Virage permet d'étudier les violences au travail avec 11 faits qui ont été investigués. Comme pour chaque module, la fréquence de chacun des faits est interrogée et regroupée en 3 modalités : « non » ; « oui une fois » ; « oui plusieurs fois ». En outre, l'enquête a permis de recueillir les caractéristiques des victimes et des auteur·e·s, la perception de la gravité des faits déclarés, les lieux et les personnes auprès desquelles les victimes se sont confiées.

Les faits déclarés sur le lieu du travail, ou dans le cadre du travail au cours des 12 derniers mois, ont été classés en 5 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : en face-à-face, par téléphone, e-mail, Internet, y compris les insultes à caractère sexiste ou raciste.
2. *Violences psychologiques* : critiques injustifiées, intimidations, modifications abusives de l'organisation de travail, isolement, sabotage.

3. *Violences physiques* : brutalités, menaces avec armes, tentatives de meurtres.

4. *Harcèlement sexuel* : propos ou attitudes à caractère sexuel suscitant le malaise, propositions sexuelles insistantes. Seul leur caractère répétitif (actes répétés plusieurs fois) est pris en compte.

5. *Violences sexuelles* : attouchements des seins et des fesses, baisers forcés, attouchements du sexe, tentatives de rapports forcés et viols.

### Un tiers des femmes a connu au moins une forme de violence au travail, principalement des violences psychologiques

La violence au travail est un phénomène important en Guadeloupe. Au cours des 12 derniers mois, elle a touché près d'1 femme sur 3 (31 %). Elle est sensiblement plus élevée que dans l'hexagone où elle concerne 1 femme sur 5. En outre, les faits sont principalement répétitifs et 73 % des femmes déclarent en avoir subi plusieurs à la fois. La situation tendue sur le marché du travail en Guadeloupe, mais également le type de profession occupé par les femmes comme nous le verrons, expliquent sans doute l'importance de ces prévalences dans la sphère professionnelle.

Tout comme dans l'hexagone, les violences psychologiques, déclarées par 24 % des femmes, sont les plus courantes et ont le plus souvent un caractère répétitif (tableau 2). Une analyse plus spécifique des violences psychologiques montre que ce sont les critiques injustifiées, s'être sentie rabaisée et humiliée (13 % dont près des deux tiers plusieurs fois), qui sont davantage déclarées. Ces critiques ont principalement eu lieu en face-à-face. Le fait d'être tenue à l'écart ou de voir l'organisation de son travail abusivement modifiée (chacun déclaré par 10 % de femmes) font également partie des principaux faits déclarés. Ces actes peuvent s'apparenter sans doute à du harcèlement moral dans les cas où ils se produisent plusieurs fois et sont principalement exercés par les mêmes auteur·e·s. Parmi eux, les femmes semblent sensiblement surreprésentées (47 %) contre 28 % d'auteurs hommes et 24 % d'auteur·e·s des deux sexes. Il s'agit autant de collègues (41 %) que de supérieurs hiérarchiques (40 %) et dans 23 % des cas, de clients ou d'usagers. Il conviendra d'explorer des hypothèses explicatives du pourcentage de collègues impliqué·e·s dans les violences psychologiques qui sont sans doute en lien avec les caractéristiques de l'emploi sur ce territoire.

Les insultes concernent 10 % des femmes (contre 8 % des femmes dans l'hexagone) et ont lieu dans 88 % des cas en face-à-face. Les violences physiques, près de 1 %, sont rares.

(11) P. Clarenc, 2018, « De fortes disparités pour les conditions d'emploi, faibles inégalités pour les salaires », *Insee flash Guadeloupe*, 85 ; <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3363398>.



## Les jeunes femmes et les cadres déclarent davantage de faits de violence au travail

Les jeunes femmes entre 20 et 29 ans déclarent les plus forts taux de violences au travail (figure 2), notamment les violences psychologiques pour 33 % d'entre elles. L'effet du jeune âge est une constante déjà soulignée par les autres enquêtes sur les violences. Tous les types de violences au travail ont tendance à diminuer avec

**Tableau 2. Proportion de femmes\* ayant déclaré des faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon le type et la fréquence du fait (%)**

Type de violences	Virage-Guadeloupe 2018, N = 1 159	
	Au moins une fois...	...dont plusieurs fois
<b>Insultes</b>	<b>9,9</b>	<b>56,4</b>
<b>Violences psychologiques</b>	<b>23,9</b>	<b>57,9</b>
Critiques injustifiées, être rabaissée, humiliée	12,9	61,7
Modifications abusives de l'organisation du travail	9,6	51,3
Être tenue à l'écart	9,9	62,7
<b>Harcèlement sexuel</b>	<b>3,9**</b>	–
<b>Violences physiques</b>	<b>0,9</b>	ns
<b>Violences sexuelles</b>	<b>1,8</b>	ns

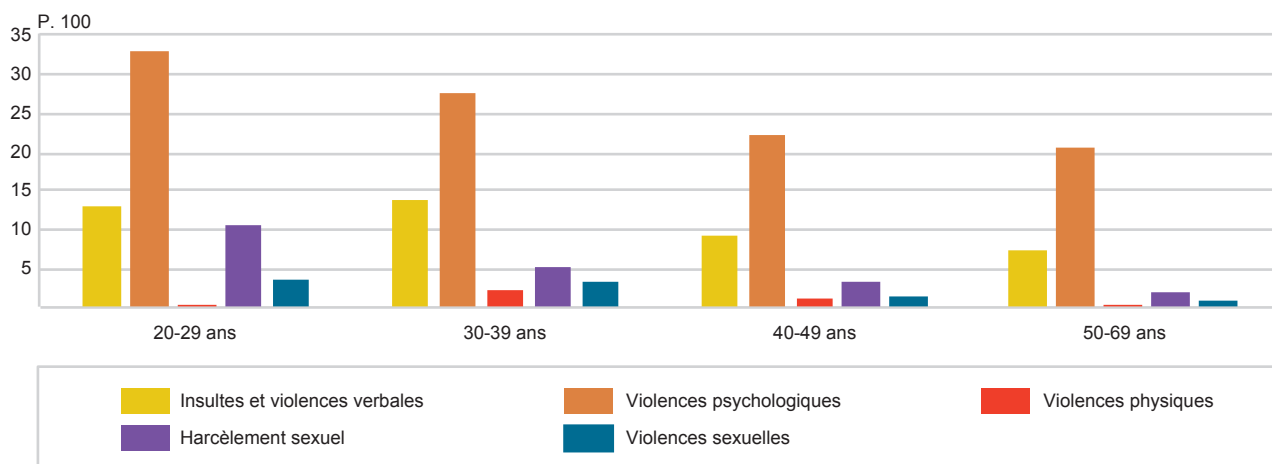
*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans les 12 derniers mois. \* Une même femme peut être concernée par plusieurs faits. \*\* Seul le caractère répétitif des faits a été pris en compte. ns : en raison d'effectifs trop faibles, il n'est pas possible de donner la fréquence. *Lecture* : 5,4 % des femmes ont déclaré avoir subi des propos, attitudes et propositions sexuels gênants au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.

l'âge. Ce sont également les jeunes femmes qui cumulent le plus de faits. L'effet de l'âge est sans doute lié à la précarité de l'emploi et à l'absence d'expérience pouvant permettre de lutter, voire de prévenir les situations de violence potentielle.

Les autres facteurs de la prévalence des violences au travail sont liés au statut d'activité. Les femmes salariées d'une entreprise ou d'un artisan sont celles qui déclarent le plus de faits de violence (36 %), suivies par les salariées de l'État (32 %). Ces deux catégories de femmes sont davantage touchées pour les actes de violences au travail, notamment les violences psychologiques.

Les femmes cadres et appartenant aux professions intellectuelles supérieures sont davantage concernées par les faits de violences (tableau 3) : ce sont celles qui déclarent le plus des insultes, à hauteur de 17 % (contre 10 % en moyenne), 28 % d'entre elles déclarent subir des violences psychologiques (contre 24 % en moyenne) et 10 % du harcèlement sexuel (contre 4 % en moyenne). Ces différents types de violences peuvent se cumuler et les faits sont eux-mêmes le plus souvent répétés. L'hypothèse peut être posée d'une moindre tolérance de ces femmes, généralement davantage diplômées que les autres, ou de leur capacité à identifier des violences, à l'égard d'un certain nombre de faits et à les reconnaître comme non acceptables dans le milieu professionnel. Cependant, les inégalités professionnelles peuvent aussi se cristalliser lorsque les femmes se trouvent en situation de responsabilité et une série de brimades peut s'exercer dès lors qu'elles souhaitent, peuvent ou exercent des responsabilités. Les professeures des écoles, institutrices et assimilées<sup>(12)</sup> ainsi que les femmes des professions intermédiaires de la santé et du travail social déclarent également des prévalences d'insultes et de violences psychologiques plus élevées que la moyenne. Les employées de la fonction publique rapportent, pour 13 %, des insultes. Pour ces deux

**Figure 2. Proportion de femmes ayant déclaré des faits de violence au travail au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, selon l'âge et le type de violences (%)**



*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans les 12 derniers mois. *Lecture* : 9,2 % des femmes âgées entre 40 et 49 ans ont déclaré des insultes, 22,1 % des violences psychologiques, 0,9 % des violences physiques, 3,3 % du harcèlement sexuel et 1,4 % des violences sexuelles au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.

(12) L'hypothèse pourrait être posée des caractéristiques du recrutement qui comprend davantage de non titulaires (plus de 10 %), et donc en situation de précarité, que dans l'hexagone.

catégories d'emplois, la proximité avec des usagers/patients, parfois en situation de forte précarité et de dépendance à leur égard, peut générer sans doute des tensions plus ou moins violentes.

### 1 femme sur 25 est victime de harcèlement sexuel au travail dans l'année

En Guadeloupe, plus de 5 % de femmes ont déclaré avoir été l'objet de propos et attitudes sexuels les mettant mal à l'aise ou des propositions sexuelles insistantes au moins 1 fois dans l'année. Le caractère répétitif de ces actes, c'est-à-dire le harcèlement sexuel, a concerné, dans l'année, 4 % (1 femme sur 25) des femmes en Guadeloupe contre 2,5 % dans l'hexagone. Parmi elles, 1 femme sur 2 qui a déclaré avoir subi du harcèlement sexuel énonce également des violences psychologiques au travail. Quant aux violences sexuelles, les tentatives de viol et les viols demeurent rares (0,1 %) mais les agressions sexuelles (attouchements des seins ou des fesses, baisers forcés) concernent près de 2 % des femmes (soit le double de l'hexagone).

Le harcèlement sexuel est exclusivement perpétré par des auteurs hommes qui sont régulièrement présents sur le lieu de travail des femmes. Les collègues sont les principaux auteurs (48 %), suivis par les usagers, patients, clients (32 %) et enfin les supérieurs hiérarchiques (24 %). La proportion de collègues et de clients auteurs traduit peut-être une ambiance de travail propice à de tels actes et sans doute une méconnaissance de leur caractère délictueux et d'un manque de travail de prévention par les employeurs.

Le harcèlement sexuel concerne les femmes tout au long de leur vie professionnelle avec un pic à près de 10 %

entre 20 et 29 ans, qui passe à 5 % entre 30-39 ans. Le statut d'emploi des jeunes femmes, davantage précaires, fait sans doute peser sur elles, outre leur âge, des risques plus élevés. Par ailleurs, le type de profession occupée permet d'identifier des facteurs de risques (tableau 3). Les cadres de la fonction publique comme des entreprises et les femmes des professions intermédiaires administratives de la fonction publique ont plus du double de prévalences de harcèlement sexuel que la moyenne, soit 1 femme sur 10. Les employées du commerce (6 %) sont également davantage victimes que les autres.

### 9 femmes sur 10 ont parlé des violences subies

Parmi les femmes qui ont déclaré avoir subi des faits répétés de violences au travail ou des faits graves (violences physiques ou sexuelles), 89 % des femmes en ont parlé, ce qui équivaut au niveau constaté dans l'hexagone (91 %). Elles se sont majoritairement confiées à des proches à même de les écouter (conjoint, famille), ou de voir, de comprendre et de témoigner (collègues). Non seulement les femmes en Guadeloupe parlent, mais elles réagissent face aux violences dans des proportions plus importantes que dans l'hexagone. Elles utilisent les ressources de l'entreprise puisque 64 % des femmes se sont confiées au supérieur hiérarchique et 40 % aux représentants du personnel. Une femme sur 10 est même allée à la police ou à la gendarmerie (11 %). Les démarches auprès des avocats ne sont pas rares (13 %). Le corps médical fait également partie des personnes ressources puisque les femmes se confient à leurs médecins de ville (20 %) et aux médecins du travail (18 %).

**Tableau 3. Prévalence par type de violence selon les professions et catégories socioprofessionnelles\* occupées par les femmes au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête\*\* (%)**

Professions et catégories socioprofessionnelles	Virage-Guadeloupe 2018, N = 1 159			
	Insultes	Violences psychologiques	Harcèlement sexuel	Violences physiques
Artisanes, commerçantes et cheffes d'entreprise	<b>16,1</b>	24,0	2,5	<b>3,5</b>
Professeures, professions scientifiques	8,9	18,6	2,1	0
Cadres, professions intellectuelles et artistiques	<b>16,8</b>	<b>27,8</b>	<b>10,1</b>	0
Professeures des écoles, institutrices et assimilées	10,1	<b>27,8</b>	2,3	0,9
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	12,8	<b>26,0</b>	5,4	1,1
Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	9,9	9,0	<b>10,4</b>	0
Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	6,2	<b>27,9</b>	4,7	0
Employées de la fonction publique	<b>13,4</b>	23,7	2,5	1,2
Employées administratives d'entreprise	6,8	21,3	5,1	0
Employées de commerce	8,6	24,1	<b>6,4</b>	<b>3,1</b>
Personnels des services directs aux particuliers	4,7	19,8	2,5	0,4
Ouvrières	10,2	22,6	2,8	0
<b>Taux moyen pour l'ensemble des femmes***</b>	<b>9,9</b>	<b>23,9</b>	<b>3,9</b>	<b>0,9</b>

*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe et ayant exercé une activité rémunérée pendant au moins 4 mois dans les 12 derniers mois.\* Seules les PCS où les effectifs étaient suffisants pour faire des analyses ont été conservées. \*\* Une femme peut avoir subi plusieurs faits différents. \*\*\* cf. tableau 2. *Lecture* : 16,8 % des femmes cadres et professions intellectuelles et artistiques ont déclaré avoir subi des insultes au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.

## Les violences au sein du couple au cours des 12 derniers mois

Les enquêtes et études sur les violences conjugales<sup>(13)</sup> ont permis de mettre en lumière les mécanismes des violences conjugales, leur caractère multiforme, l'importance des violences psychologiques, ne les réduisant pas seulement à la figure de la « femme battue ». Pour saisir au mieux les situations de violences conjugales, il convient d'adopter une approche globale. En effet, c'est moins la nature des faits que leur répétition, voire leur cumul et leur contexte, qui détermine la gravité des situations de violence<sup>(14)</sup>.

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre 2018, les chiffres communiqués par la préfecture de la région Guadeloupe font état de 600 plaintes pour violences conjugales enregistrées depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Par ailleurs, selon les sources de la police et de la gendarmerie, 900 femmes ont été victimes de violences physiques, 300 ont été menacées, 24 femmes ont été violées. Il y a eu 4 tentatives d'homicides sur des femmes<sup>(15)</sup>. Ces chiffres représentent la partie visible des violences et les cas les plus graves, mais il apparaît nécessaire de savoir combien de femmes sont touchées par les différentes formes de violences conjugales et de mieux identifier les facteurs de risques. Les premiers résultats de Virage-Guadeloupe permettent ainsi de donner pour la première fois des prévalences en population générale pour ce territoire.

### Les faits investigués

Dans l'enquête Virage, la relation de couple est définie au sens large, qu'il s'agisse de personnes des deux sexes ou de même sexe, unies par un mariage, un pacs ou en union libre, qu'elles habitent ou aient habité dans un même logement ou non. Les personnes interrogées ont déclaré avoir une telle relation depuis au moins 4 mois ou en avoir eu une ayant duré au moins 4 mois pendant les 12 derniers mois. Elles ont été interrogées sur les faits de violence éventuellement subis dans le cadre de cette relation. Pour les résultats analysés ici, les chiffres sont donnés uniquement pour les couples hétérosexuels.

Au total, 1 233 femmes ont déclaré être en couple ou l'avoir été plus de 4 mois dans les 12 derniers mois.

23 questions ont été classées en 4 types ou catégories de violences :

1. *Insultes* : injures, insultes
2. *Violences psychologiques* : jalousie et contrôle, dévalorisation, dénigrement, refus de parler, ambiance menaçante, empêcher l'accès à l'argent, confiscations papiers, clés, etc., menaces de s'en prendre aux enfants.

3. *Violences physiques* : bousculée violemment, empêchée de sortir ou mise à la porte, coups, blessures, tentatives de meurtre.

4. *Violences sexuelles* : sexualité contrainte, actes et pratiques sexuels forcés

### Des violences psychologiques particulièrement élevées : près d'1 femme sur 3

Les violences psychologiques sont les violences les plus courantes, avec un taux de prévalence élevé touchant 36 % des femmes (tableau 4). Dans 17 % des cas, elles relèvent du harcèlement. Par comparaison, la moyenne de harcèlement dans l'hexagone est de 4 %. Les insultes représentent le double de ce que l'on peut trouver dans l'hexagone. Les violences physiques, à près de 4 %, sont 3 fois plus élevées par rapport au territoire hexagonal.

Par ailleurs, les violences ne sont pas ponctuelles puisque plus d'1 femme sur 2 ayant subi au moins 1 fait grave, déclare que les faits se sont également produits avant les 12 derniers mois.

Par ailleurs, dans l'enquête, des questions sur les sujets de dispute dans le couple étaient posées. Ainsi, 20 % des femmes déclarent avoir eu au moins 3 sujets de disputes ou plus dans l'année, ce qui est sensiblement proche de l'hexagone (19 %). Si le nombre de couples conflictuels est dans la moyenne nationale, les sujets et le mode de règlement des conflits diffèrent. En effet, l'utilisation de gestes physiques est davantage présente que dans l'hexagone. Ainsi, lors des disputes dans les 12 derniers mois, 12 % des enquêtées indiquent que leur conjoint

**Tableau 4. Proportion de femmes\* ayant déclaré des faits de violence dans le couple au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête (en %)**

Type de violences	Virage-Guadeloupe, 2018, N = 1 233
<b>Insultes</b>	<b>8,4</b>
<b>Violences psychologiques**</b>	<b>35,7</b>
Jalousie/contrôle**	20,4
Dénigrement**	24,7
Harcèlement***	17,0
<b>Violences physiques</b>	<b>3,7</b>
<b>Violences sexuelles</b>	<b>2,3</b>

*Champ* : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année. \* Une femme peut avoir déclaré plusieurs faits. \*\* Au moins un fait subi plusieurs fois ou au moins plusieurs faits une fois. \*\*\* Au moins trois faits dont un plusieurs fois. *Lecture* : 3,7 % des femmes en couple déclarent des violences physiques au cours des 12 derniers mois. *Source* : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.

(13) Voir M. Jaspard, 2011, *Les violences contre les femmes*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », p. 38.

(14) Jaspard, 2011, *Ibid.*

(15) <https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/encore-trop-femmes-victimes-violences-notre-departement-654355.html>.

en est venu aux mains et 12 % déclarent qu'ils en sont venus tous deux aux mains. Les disputes sur la répartition des tâches quotidiennes sont les plus relatées, mais il apparaît intéressant de noter l'importance des disputes autour des questions d'argent, particulièrement lorsqu'il y a situation de violence conjugale<sup>(16)</sup> : 46 % des femmes en situation de violences conjugales contre 18 % de celles qui sont en couple sans violences font état de disputes relatives à l'argent qui ont lieu parfois ou souvent. La situation économique apparaît ainsi comme source potentielle de fortes tensions dans les couples. En effet, les femmes indiquant que leur situation financière est très difficile (23 %) ainsi que celles qui se déclarent endettées (29 %) sont davantage en situation de violence conjugale que les autres.

### **Davantage de faits de violences parmi les séparations récentes<sup>(17)</sup>**

Parmi les personnes en couple pendant plus de 4 mois au cours de l'année passée, une partie s'est séparée dans l'année. Tout comme dans l'hexagone, c'est au sein de ces couples séparés dans l'année que la proportion de faits de violences, tant pour les femmes que pour les hommes, est la plus importante, ce qui laisse à la fois supposer des violences au moment de la séparation et/ou des conflits et violences antérieures entraînant la séparation. Parmi les femmes en couple, 17 % sont en situation de cumul avec 3 faits ou plus contre 40 % de celles qui se sont séparées dans l'année. Tous les types de violences doublent : de 34 % pour les femmes en couple, les violences psychologiques passent à 62 % lorsqu'elles se sont séparées dans l'année ; quant au harcèlement, il passe de 15 % à 38 %. Les violences les plus graves augmentent aussi de manière très significative. Ainsi, les violences physiques touchent 9 % des femmes séparées dans l'année contre 3 % des femmes en couple et les violences sexuelles, 7 % contre 2 %.

Les séparations sont généralement précédées de périodes de crises propices aux tensions ; un sentiment de colère et de rancœur peut persister au moment de l'enquête, mais il est également plus aisé de parler de faits de violence une fois que la relation est terminée.

### **Un indicateur de violences conjugales qui concerne 1 femme sur 5 dans les 12 derniers mois**

Parce qu'il faut prendre en compte un grand nombre de variables sur la situation sociale et les rapports au sein du couple, il est encore prématuré, à ce stade de l'analyse, de distinguer trois phénomènes : la « violence réactive » commise par des femmes elles-mêmes victimes à l'encontre de leur conjoint violent ; la « violence situationnelle », violence ponctuelle commise par des hommes comme des femmes, qui peut être grave mais qui n'est pas inscrite dans la durée ; et le

« terrorisme conjugal », violence conjugale unilatérale, installée dans la durée et destructrice psychiquement, voire physiquement<sup>(18)</sup>.

Pour ces premiers résultats<sup>(19)</sup>, nous avons toutefois essayé d'identifier des profils dits « à risques plus élevés » en créant un indicateur global de violence conjugale qui tient compte du type de violences, de sa fréquence, de la gravité ressentie, et en le testant avec un certain nombre de variables (âge, situation matrimoniale, rapport à l'emploi, durée de couple, etc.). Une situation de violences conjugales est identifiée si l'enquêtée déclare au moins une violence physique, sexuelle ou psychologique (tels que violences ou menace sur enfants, climat de tension ou menaces de mort ou de suicide) ou un fait répété de violence psychologique (jalousie, contrôle, dénigrement, contrôle économique) déclaré grave ou cumulé avec un autre fait du même type. L'indicateur global de violences conjugales ainsi élaboré concerne 19 % des femmes en Guadeloupe (tableau 5).

### **Les facteurs associés : l'âge, la dépendance économique et sociale, et les difficultés connues dans l'enfance**

L'âge, à relier avec la durée et le type de relation, est une première variable significative. Ce sont bien, comme l'ont montré les enquêtes précédentes, les jeunes femmes (20-29 ans) qui sont les plus exposées à tous les types de violences. La part des femmes subissant des violences conjugales est moindre pour les femmes de 40-49 ans que pour celles de 20-29 ans, respectivement 18 % contre 27 % pour les plus jeunes. Le caractère plus ou moins durable des couples de ce groupe d'âges peut sans doute expliquer une plus grande propension aux conflits pouvant générer, dans certains cas, des violences. Toutes les formes de violences dans le couple diminuent avec l'âge des femmes. Un effet de génération est également possible. Les femmes des générations plus récentes (nées dans les trois dernières décennies) sont sans doute plus promptes à identifier et à dénoncer des faits de violence que leurs aînées.

Comme les enquêtes sur les violences conjugales sur d'autres territoires l'ont montré, quel que soit leur emploi, les femmes de toutes les catégories socioprofessionnelles sont concernées par les actes de violences conjugales (tableau 5). Toutefois, les cadres déclarent davantage de faits de violences, peut-être du fait d'une sensibilité plus grande à reconnaître ces actes, mais énoncent également des tensions plus fortes qu'il conviendrait de mieux appréhender dans des travaux approfondis.

En Guadeloupe, comme dans l'hexagone, l'inactivité est un facteur de risques. En effet, ce sont les femmes inactives n'ayant jamais travaillé pour lesquelles l'indicateur de violences conjugales est le plus élevé (28 %). Néanmoins, l'indicateur reste également élevé pour les femmes en emploi (21 %). Par ailleurs, le chômage du conjoint semble jouer un rôle important puisque l'in-

(16) Voir *infra* le calcul de l'indicateur de violences conjugales.

(17) Le module « Ex-conjoint » de l'enquête n'a pas encore fait l'objet d'analyses.

(18) Cf. M.P. Johnson, 2017, « Personal social history of a typology of intimate partner violence », *Journal of Family Theory and Review*, 9, p. 150-164.

(19) Il conviendra également, afin de mieux comprendre les processus de violences conjugales, d'analyser les parcours des victimes tout au long de la vie (violences dans l'enfance, la famille ou avec un ex-conjoint).



dicateur est de 25 % contre 19 % lorsqu'il est en emploi. Cette situation du conjoint face à l'emploi est un facteur déterminant courant dans les enquêtes sur les violences conjugales. C'est pourquoi, il nous semble important d'affiner l'analyse en testant l'hypothèse de la différence de situation face à l'emploi entre les femmes et les hommes au sein du couple, comme facteur de violences. Effectivement, l'indicateur de violences conjugales s'élève à 31 % lorsque la femme est en emploi et le conjoint au chômage contre 20 % si les deux sont actifs et 23 % si les deux sont au chômage. En revanche, il baisse à 17 % si la femme est inactive et le conjoint actif.

**Tableau 5. Proportion de femmes ayant déclaré des violences conjugales au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête selon la situation dans l'emploi (%)**

Indicateur global de violence conjugale	18,9
<i>Catégorie socioprofessionnelle</i>	
Agricultrices, exploitantes	ns
Artisanes, commerçantes, cheffes d'entreprise	14,7
Cadres et professions intellectuelles	23,2
Professions intermédiaires	19,2
Employées	17,1
Ouvrières	20,7
<i>Situation des femmes au regard de l'emploi</i>	
En emploi	20,6
Au chômage	14,0
Inactives n'ayant jamais travaillé	28,4
Inactives ayant déjà travaillé	20,0
Retraitées	10,3
<i>Situation du conjoint* au regard de l'emploi</i>	
En emploi	18,9
Au chômage	25,1
Inactif	15,5
<i>Situation des 2 conjoints* au regard de l'emploi</i>	
2 actifs	20,3
2 chômeurs ou inactifs	23,1
2 retraités	11,1
Femme chômeuse ou inactive/conjoint actif	16,9
Femme active/conjoint chômeur	30,5
Femme active/conjoint inactif	21,5
Femme active/conjoint retraité	5,6
<i>Champ</i> : femmes âgées de 20 à 69 ans vivant en Guadeloupe et étant en couple ou ayant été en couple au moins 4 mois dans l'année. * Uniquement femmes encore en couple au moment de l'enquête. ns : non significatif. <i>Lecture</i> : 23,2 % des femmes cadres et professions intellectuelles supérieures ont été en situation de violences conjugales dans les 12 derniers mois. <i>Source</i> : enquête Virage dans les Outre-mer (Guadeloupe), Ined, 2018.	

La situation conjugale et familiale des femmes fournit peu de variables significatives. Ni la forme d'union ni le nombre d'enfants ne font varier très significativement l'indicateur de violences conjugales. En revanche, la monoparentalité – forme familiale qui concerne près de la moitié des familles en Guadeloupe – est un facteur de vulnérabilité puisque l'indicateur de violences conjugales concerne 26 % des femmes en couple qui sont par ailleurs en situation de monoparentalité contre 19 % pour les autres femmes en couple.

L'enquête de 2015 sur les Connaissances, attitudes, croyances et comportements (KABP) face au VIH/sida avait permis de souligner la fréquence du pluri-partenariat (multi-partenariat simultané) aux Antilles, notamment parmi les hommes mariés où il s'élève à 16 % contre 4 % dans l'hexagone en 2015<sup>(20)</sup>. Or, ce pluri-partenariat s'avère être un facteur de risque<sup>(21)</sup>. En effet, alors que l'indicateur de violences conjugales est de 14 % pour les femmes qui sont sûres que leur conjoint n'a pas eu de rapports sexuels avec une autre femme, il est de 42 % pour celles qui sont sûres de l'infidélité de leur conjoint. Les violences psychologiques s'élèvent à 67 % pour les femmes de conjoints infidèles contre 30 % pour les autres femmes et les violences physiques sont de 11 % (contre 3 %). Le pluri-partenariat, connu ou supposé, est donc bien un facteur de risque de violences conjugales.

L'enquête confirme, comme cela avait déjà été souligné dans d'autres enquêtes, que les difficultés connues dans l'enfance et l'adolescence apparaissent comme des facteurs augmentant le risque de subir des violences conjugales psychologiques et/ou physiques : les violences conjugales s'élèvent à 32 % des femmes ayant déclaré des privations et négligences durant l'enfance et 34 % de celles qui ont été punies ou frappées injustement. De même, l'indicateur est élevé (31 %) pour les femmes ayant eu des conflits très graves avec le père et/ou la mère. Il est de 28 % pour celles qui ont connu un climat de tensions ou de violence entre les parents, ou ont souffert de l'alcoolisme d'un proche.

### Des violences encore peu dicibles

Les faits de violences dans le couple sont ceux dont les femmes parlent le moins<sup>(22)</sup>, comparativement aux espaces publics et au travail, et en Guadeloupe dans une moindre proportion que dans l'hexagone. Lorsqu'elles ont connu un fait grave ou plusieurs faits, elles ne sont que 48 % à en avoir parlé contre 66 % dans l'hexagone. Les femmes qui en parlent se confient le plus souvent à la famille (71 %) ou à des ami-e-s (55 %). En dehors du cercle des proches, ce sont les médecins qui peuvent être mobilisés, à hauteur de 12 %. En revanche, elles se confient très peu aux associations et aux services sociaux. Seuls 10 % des faits ont été déclarés à la police ou à la gendarmerie par les femmes ou une autre personne.

(20) S. Halfen et N. Lydié (dir.), 2015, *Les habitants des Antilles et de la Guyane face au VIH/Sida et à d'autres risques sexuels*, Paris, La Documentation française ; <https://www.lamartine.fr/livre/9782110097354-les-habitants-des-antilles-et-de-la-guyane-face-au-vih-sida-et-a-d-autres-risques-sexuels-sandrine-halfen-nathalie-lydie/>.

(21) N. Lefaucheur et E. Brown, 2011, « Relations conjugales et configurations parentales à la Martinique », *Politiques sociales et familiales*, n° 106, p. 9-23.

(22) Seules les femmes ayant déclaré des violences et ayant intégré le bloc de questions sur le « fait marquant » ont pu répondre à ces questions.

---

## Autres résultats à venir

---

L'enquête réalisée à La Réunion, à la Martinique et à la Guadeloupe donnera lieu à plusieurs exploitations thématiques plus approfondies ainsi que des travaux qualitatifs complémentaires. Les analyses porteront plus spécifiquement sur : le contexte dans lequel se produisent ces violences – parcours de vie, sphère – et les facteurs de protection ou d'aggravation ; les conséquences de ces violences sur la santé, les modes de vie,

les parcours ; les recours (réseau amical, associatif, institutions de santé, de police...) mobilisés par les victimes et leurs effets. Des analyses spécifiques sur les violences au travail, sur les hommes victimes ainsi que sur les violences durant l'enfance seront également conduites.

Pour suivre l'actualité des résultats de l'enquête, voir le site Internet : <https://viragedom.site.ined.fr/fr/>.



## ***L'équipe Virage dans les Outre-mer***

### **L'équipe scientifique de l'Ined**

Stéphanie Condon, responsable scientifique, chargée de recherche

Sandrine Dauphin, directrice de projets

Justine Dupuis, chargée d'études démographiques

Meoïn Hagège, post-doctorante

### **Membres du service des Enquêtes et sondages (SES) de l'Ined**

Gwennaëlle Brilhault, responsable du service

Amandine Stephan, référente pour l'enquête

Géraldine Charrance, statisticienne

Et ponctuellement, Bernard de Clédat, Valérie Laprée,

Efi Markou, Sandrina Ragazzi et Patricia Thauvin



## ***Ipsos Antilles***

### **L'équipe encadrante**

Sandrine Curton, Maïté Gabory, Mirella Lartigue,

Fabienne Pierre-Louis, Elodie Tsikounou,

Myriame Vincent-Sully.

### **Les enquêtrices**

Fabienne Barbot, Laury B.,

Esther Brodley, Sandrine Consel, Livia Cratere,

Sabrina Cratere, Nadia D., Laurianne Dondon,

Nicol Eddie, Eusy Florus, Soléane Honore, Linda Ludoski,

Gladis Louri-Nellec, Sara Marem, Sharmilla Marius,

Lucie Meslien, Sabrina Mirville, Béatrix Pecome,

Yvonne, Priscilla Rome, Jessica Tanasi, Jessica Ursulet,

Laurianne Vallade-Bois, Sabrina Varsovie.



**ined**

INSTITUT  
NATIONAL  
D'ÉTUDES  
DÉMOGRA-  
PHIQUES



**Ined – Institut national d'études démographiques**

9, cours des humanités, 93322 Aubervilliers • Tél. : 01 56 06 20 00 • [www.ined.fr](http://www.ined.fr)